

Informations de base	
2011/2320(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Emploi et questions sociales dans l'examen annuel de la croissance pour 2012 Subject 4.10 Politique sociale, charte et protocole social 4.15 Politique de l'emploi, lutte contre le chômage 5.05 Croissance économique	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	EMPL	Emploi et affaires sociales	CORNELISSEN Marije (Verts /ALE) 17/11/2011
			Rapporteur(e) fictif/fictive KOZŁOWSKI Jan (PPE) BERÈS Pervenche (S&D) HARKIN Marian (ALDE) CABRNOCH Milan (ECR) MURPHY Paul (GUE/NGL)
	Commission pour avis		Date de nomination
	REGI	Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN	3141	2012-01-24
	Environnement	3139	2011-12-19
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Secrétariat général	BARROSO José Manuel	

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
23/11/2011	Publication du document de base non-législatif	COM(2011)0815 	Résumé
19/12/2011	Débat au Conseil		Résumé
19/01/2012	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
24/01/2012	Débat au Conseil		Résumé
26/01/2012	Vote en commission		
31/01/2012	Dépôt du rapport de la commission	A7-0021/2012	Résumé
15/02/2012	Décision du Parlement	T7-0047/2012	Résumé
15/02/2012	Résultat du vote au parlement		
15/02/2012	Débat en plénière		
15/02/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2011/2320(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Initiative stratégique
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/7/07930

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE478.458	15/12/2011	
Amendements déposés en commission		PE478.538	21/12/2011	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0021/2012	31/01/2012	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0047/2012	15/02/2012	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2011)0815 	23/11/2011	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2012)322	05/06/2012	

Emploi et questions sociales dans l'examen annuel de la croissance pour 2012

2011/2320(INI) - 23/11/2011 - Document de base non législatif

OBJECTIF : dans le cadre de l'examen annuel de la croissance 2012 de la Commission, présentation du rapport conjoint sur l'emploi dans l'Union européenne.

CONTEXTE : l'examen annuel de la croissance constitue le **point de départ du semestre européen**, qui prévoit de surveiller simultanément les politiques budgétaires et les réformes structurelles des États membres, conformément à des règles communes, pendant une période de six mois chaque année.

Le semestre européen a été mis en œuvre pour la première fois en 2011, dans le cadre d'une réforme de la gouvernance économique de l'UE. Le semestre européen 2012 sera le second exercice du genre, mais le premier depuis la mise en place d'une nouvelle procédure concernant les déséquilibres excessifs dans le cadre du « **paquet de six** » sur la réforme de la gouvernance économique.

Le rapport conjoint sur l'emploi de cette année, qui doit être établi en vertu de l'article 148 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), s'inscrit dans le cadre de l'ensemble de mesures prises par la Commission pour le lancement du semestre européen 2012.

Contribution fondamentale au renforcement de l'orientation des politiques économiques, ce rapport sous-tend et développe les messages clés sur l'emploi qui figurent dans l'examen annuel de la croissance.

L'analyse et les messages qu'il contient se fondent sur la situation de l'emploi et la situation sociale en Europe, sur l'application des lignes directrices pour l'emploi ainsi que sur les résultats de l'examen des différents programmes nationaux de réforme, qui a donné lieu aux recommandations par pays adoptées par le Conseil en juillet 2011, et de l'état d'avancement de leur mise en œuvre.

CONTENU : dans le contexte du semestre européen, un large éventail de mesures est prévu pour renforcer la croissance mais aussi l'emploi.

Pour 2012, la Commission est d'avis que les efforts à fournir au niveau des États membres et de l'UE devraient être axés sur les cinq priorités suivantes:

1. assurer un assainissement budgétaire différencié propice à la croissance ;
2. revenir à des pratiques normales en matière de prêt à l'économie ;
3. promouvoir la croissance et la compétitivité pour aujourd'hui et demain ;
4. lutter contre le chômage et prendre des mesures pour faire face aux retombées sociales de la crise ;
5. moderniser l'administration publique.

En ce qui concerne l'emploi et la lutte contre le chômage, des mesures spécifiques pour faire face aux retombées sociales de la crise sont attendues. Le présent rapport conjoint sur l'emploi vise à définir les plus urgentes à mettre en œuvre dans ce contexte, sur base des dernières statistiques disponibles à cet effet.

Répercussions sociales de la crise: alors que l'UE avait été en mesure, depuis le milieu des années 90, de créer des millions d'emplois et d'augmenter le nombre des actifs, les progrès ont cessé depuis 2008. Le chômage a augmenté de façon importante et l'Union européenne compte à l'heure actuelle **23 millions de chômeurs**. Avec la crise, le panorama économique est profondément modifié. Les entreprises sont soumises à des restructurations rapides, de nombreuses personnes entrent sur le marché du travail et en sortent et les conditions de travail s'adaptent à un environnement en mutation. Le pourcentage de chômeurs de longue durée a augmenté et ces personnes risquent de se retrouver durablement exclues du monde du travail. La mise en œuvre de **politiques de flexicurité équilibrées** peut aider les travailleurs à changer d'emploi et à s'adapter à l'évolution du marché du travail. Parallèlement, l'effet du vieillissement de la population accélère à présent le retrait du marché du travail de personnes expérimentées et la perspective d'une stagnation ou d'une baisse de la population en âge de travailler est imminente dans plusieurs États membres.

L'ampleur et le rythme de ces changements font peser le risque d'une **inadéquation structurelle entre l'offre et la demande de main-d'œuvre** qui freinera la reprise et la croissance à long terme. Alors que le chômage enregistre un niveau élevé, le nombre de postes non pourvus augmente également depuis le milieu de l'année 2009. Cette situation est imputable à des conditions salariales inadéquates, au manque de qualifications appropriées ou à une mobilité géographique limitée. Avant la crise déjà, on observait de grandes différences d'un État membre à l'autre en ce qui concerne la participation de tous les groupes d'âge à l'emploi, ainsi que l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie et l'UE, en moyenne, était à la traîne dans les comparaisons internationales.

Mobiliser le travail en faveur de la croissance : afin de créer des emplois et de garantir une reprise créatrice d'emplois, la Commission est d'avis que les États membres doivent donner la priorité aux actions suivantes:

- donner suite aux recommandations convenues concernant le réexamen des mécanismes de fixation des salaires, conformément aux pratiques nationales en matière de dialogue social, en vue de mieux refléter l'évolution de la productivité, et poursuivre l'ajustement des indemnités de chômage, en le conjuguant à des **mesures d'activation plus efficaces** et à des systèmes appropriés de formation et de soutien, de façon à faciliter le retour au travail;

- renforcer la **mobilité de la main-d'œuvre** en supprimant les obstacles juridiques restants, en facilitant la reconnaissance des qualifications et de l'expérience professionnelles, en renforçant la coopération entre les services publics de l'emploi et en réexaminant le fonctionnement des marchés du logement et l'adéquation des infrastructures de transport;
- **restreindre l'accès aux systèmes de retraite anticipée** et aux autres mécanismes de sortie précoce du marché du travail tout en encourageant l'allongement de la vie professionnelle en fournissant un meilleur accès à la formation tout au long de la vie, en adaptant le lieu de travail à une force de travail plus diversifiée et en développant les possibilités d'emploi pour les travailleurs âgés, notamment par des mesures d'incitation;
- encourager la création d'entreprises et l'emploi indépendant, notamment **l'entrepreneuriat social**, en améliorant la qualité des systèmes d'aide et en encourageant l'esprit d'entreprise;
- mettre au point des initiatives qui facilitent le développement de secteurs recelant le potentiel d'emplois le plus important, notamment dans l'économie à faibles émissions de CO₂ et économe en ressources («emplois verts»), dans le secteur social et celui de la santé («emplois blancs») et dans l'économie numérique.

Soutenir en particulier l'emploi des jeunes : les jeunes doivent faire l'objet d'une attention particulière. Entre 2008 et 2010, le nombre total de jeunes chômeurs dans l'UE (de moins de 25 ans) a augmenté d'un million, ce qui en fait un des groupes les plus durement touchés par la crise économique. Dans l'ensemble de l'Union, **le taux de chômage a augmenté pour dépasser désormais 20%**, et il culmine à plus de 40% dans certains États membres. Les jeunes se trouvent également confrontés à d'autres défis structurels, qui freinent leur intégration sur le marché du travail. Ainsi, 40% d'entre eux sont employés avec un contrat de travail temporaire. De plus, un jeune sur sept (14,4%) quitte actuellement le système éducatif en ayant simplement achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire, sans poursuivre ultérieurement d'études ou de formation.

Dans ces conditions, la Commission est d'avis que les États membres devraient donner la priorité aux actions suivantes:

- recenser les besoins les plus urgents et proposer des actions concrètes, ciblées en particulier sur **les jeunes sans emploi, sortis du système scolaire ou sans formation**, ainsi que des engagements en vue de promouvoir des contrats d'apprentissage et de formation de qualité et l'esprit d'entreprise ;
- œuvrer aux côtés des partenaires sociaux à la concrétisation des engagements de promouvoir les contrats d'apprentissage et de **stage de qualité**;
- **réduire les rigidités excessives des contrats à durée indéterminée** et offrir une protection et un accès plus facile au marché du travail aux travailleurs qui en sont exclus, en particulier les jeunes;
- **poursuivre l'adaptation des systèmes d'enseignement et de formation** pour qu'ils tiennent compte des conditions du marché du travail et de la demande de compétences, tout en renforçant leur efficacité et leur qualité, et mettre l'accent sur les secteurs ou les activités professionnelles dans lesquels le manque de compétences ou de main-d'œuvre est le plus prononcé (ex. : le nombre de diplômés dans le domaine informatique n'a pas augmenté depuis 2008 et si cette tendance se poursuit, l'UE pourrait manquer, d'ici à 2015, de 700.000 informaticiens);
- **réexaminer la qualité et le financement des universités** et réfléchir à des mesures telles que l'instauration de droits d'inscription pour l'enseignement supérieur, allant de pair avec des systèmes de prêts et de bourses pour les étudiants.

Protéger les personnes vulnérables : on observe des signes évidents d'augmentation du nombre de personnes exposées au risque de pauvreté en termes de revenu (notamment, les enfants) et au risque d'exclusion sociale, auxquels viennent s'ajouter, dans les cas les plus extrêmes, des problèmes de santé graves et la perte de logement. Les personnes qui n'ont pas de liens ou qui n'ont que des liens limités avec le marché du travail, telles que les retraités ou les personnes vulnérables tributaires des allocations sociales, par exemple les parents célibataires, sont également exposées aux changements qui affectent le calcul et l'admissibilité de leur source de revenu.

Pour ces personnes, la Commission estime que les États membres devraient donner la priorité aux actions suivantes:

- continuer d'améliorer l'efficacité des systèmes de protection sociale et s'assurer que les stabilisateurs sociaux automatiques peuvent jouer le rôle qui leur est imparti, **en évitant de retirer de façon précipitée les extensions de couverture et d'admissibilité accordées** précédemment, jusqu'à la reprise sensible de la croissance des emplois;
- la mise en œuvre de **stratégies d'inclusion active** englobant des mesures d'activation du marché du travail, ainsi que de services sociaux adéquats et à un prix abordable afin d'empêcher la marginalisation des catégories vulnérables;
- garantir **l'accès à des services d'appui** à l'intégration sur le marché du travail et dans la société, notamment l'accès à un compte de paiement de base, la fourniture d'électricité aux consommateurs vulnérables et l'accès à un logement à un prix abordable.

Emploi et questions sociales dans l'examen annuel de la croissance pour 2012

2011/2320(INI) - 19/12/2011

Le Conseil a pris note des informations communiquées oralement par la Commission à propos de l'examen annuel de la croissance pour 2012 (doc. [17229/11](#) + [ADD 1](#) + [ADD 2](#) + [ADD 3](#) + [ADD 4](#)) qui a été rendu public le 23 novembre 2011 et qui marquait le début du semestre européen 2012 sur la gouvernance économique.

Cet examen est la base sur laquelle il conviendra de s'accorder sur une indispensable perception commune des priorités d'action au niveau des États membres et de l'UE pour les douze prochains mois, qui devraient ensuite inspirer les décisions économiques et budgétaires prises au niveau national, en tenant compte des recommandations formulées pour chaque pays et, s'il y a lieu, des engagements pris dans le cadre du Pacte pour l'euro plus.

Dans l'analyse par pays qu'elle présentera au Conseil européen de juin, la Commission fournira une évaluation détaillée de la mise en œuvre, par les États membres, des recommandations par pays et des engagements pris au titre du Pacte pour l'euro plus.

Il faut rappeler que, pour 2012, la Commission est d'avis que les efforts à fournir au niveau des États membres et de l'UE devraient être axés sur les cinq priorités suivantes:

- 1) assurer un assainissement budgétaire différencié propice à la croissance ;
- 2) revenir à des pratiques normales en matière de prêt à l'économie ;
- 3) promouvoir la croissance et la compétitivité pour aujourd'hui et demain ;
- 4) lutter contre le chômage et prendre des mesures pour faire face aux retombées sociales de la crise ;
- 5) moderniser l'administration publique.

Emploi et questions sociales dans l'examen annuel de la croissance pour 2012

2011/2320(INI) - 24/01/2012

Le Conseil a examiné l'examen annuel de la croissance réalisé par la Commission et a axé en particulier ses travaux sur les moyens, dans les circonstances actuelles, de promouvoir la croissance et l'emploi à court et moyen termes sans compromettre l'assainissement budgétaire nécessaire pour rétablir la confiance et retrouver une viabilité budgétaire. Un projet de conclusions sera établi à la lumière des travaux du Conseil en vue de son adoption lors de sa session du 21 février 2012.

Cet examen annuel de la Commission expose **une série d'actions prioritaires** que devront mener les États membres en vue d'assurer une meilleure coordination et une meilleure efficacité des politiques pour que l'économie de l'Europe prenne le chemin d'une croissance durable. Pour 2012, il est suggéré que les efforts entrepris au niveau des pays et de l'UE soient axés sur les priorités suivantes:

1) Assurer un assainissement budgétaire différencié propice à la croissance :

- les États membres bénéficiant de programmes de soutien financier et ceux qui font l'objet d'une surveillance étroite de la part des marchés doivent continuer à se conformer aux objectifs budgétaires convenus malgré la fluctuation éventuelle des conditions macroéconomiques ;
- les États membres qui ont accumulé un retard important dans leurs efforts d'ajustement et qui sont soumis à une procédure concernant les déficits excessifs ou qui enregistrent un déficit élevé doivent intensifier leurs efforts d'assainissement ;
- dans les États membres qui ne présentent pas de déficit excessif et qui sont sur une trajectoire d'ajustement appropriée devant conduire à la réalisation de leurs objectifs à moyen terme, la politique budgétaire peut jouer son rôle anticyclique et stabilisateur, tant que la viabilité budgétaire à moyen terme n'est pas menacée.

Du côté des **dépenses**, les États membres devraient maintenir l'augmentation de leurs dépenses publiques en deçà du taux de croissance du PIB à moyen terme.

2) revenir à des pratiques normales en matière de prêt à l'économie : les abus des banques qui ont mené à la crise se sont soldés par une fragilité générale du secteur et risquent maintenant de freiner la reprise économique. Il convient de restaurer la confiance des investisseurs par un renforcement des fonds propres des banques et l'adoption de mesures en faveur de l'accès de celles-ci au financement. L'objectif est également de remédier aux faiblesses du cadre réglementaire et du dispositif de surveillance du secteur financier.

3) promouvoir la croissance et la compétitivité en mettant particulièrement l'accent sur l'économie numérique, le marché intérieur des services et le commerce extérieur ainsi que sur une meilleure utilisation du budget de l'UE (et notamment du potentiel des fonds structurels) en faveur de la croissance et de la compétitivité.

4) s'attaquer au chômage et aux conséquences sociales de la crise, notamment i) en favorisant la mobilité de la main-d'œuvre, ii) en facilitant la reconnaissance des qualifications et de l'expérience professionnelles, iii) en renforçant la coopération entre les services publics de l'emploi, iv) en restreignant l'accès aux systèmes de retraite anticipée tout en encourageant l'allongement de la vie professionnelle ; v) en fournissant un meilleur accès à la formation tout au long de la vie, vi) en favorisant l'emploi des jeunes et vii) en protégeant les populations vulnérables.

5) moderniser l'administration publique. La Commission est d'avis que les États membres devraient donner la priorité aux actions suivantes: i) améliorer l'environnement dans lequel évoluent leurs entreprises en limitant au minimum les charges administratives et en mettant en place des procédures plus simples et plus rapides, en particulier dans leur système judiciaire; ii) faire en sorte que les échanges entre les administrations et les entreprises ainsi que les citoyens puissent s'effectuer par voie électronique ; iii) faciliter la création de nouvelles entreprises en mettant en œuvre l'engagement contenu dans l'initiative relative aux PME («[Small Business Act](#)») de réduire à 3 jours le délai de création d'une entreprise; iv) renforcer les capacités administratives, notamment l'expertise nécessaire pour garantir l'affectation plus rapide des fonds inutilisés.

L'examen annuel de la croissance constitue le point de départ du semestre européen, qui prévoit de surveiller simultanément les politiques budgétaires et les réformes structurelles des États membres, conformément à des règles communes, pendant une période de six mois chaque année.

Le semestre européen a été mis en œuvre pour la première fois en 2011, dans le cadre d'une réforme de la gouvernance économique de l'UE. Le semestre européen 2012 sera le second exercice du genre, mais le premier depuis la mise en place d'une nouvelle procédure concernant les déséquilibres excessifs dans le cadre de la réforme de la gouvernance.

Lors de sa réunion des 1^{er} et 2 mars 2012, le Conseil européen évaluera la mise en œuvre des recommandations formulées pour chaque pays dans le cadre du semestre européen 2011 et formulera des orientations pour 2012.

Emploi et questions sociales dans l'examen annuel de la croissance pour 2012

2011/2320(INI) - 31/01/2012 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission de l'emploi et des affaires sociales a adopté le rapport de Marije CORNELISSEN (Verts/ALE, NL) sur l'emploi et les aspects sociaux dans le cadre de l'examen annuel de la croissance 2012.

Les députés rappellent que le chômage a considérablement augmenté depuis 2008 et que le nombre de personnes sans emploi s'élève aujourd'hui à 23 millions de personnes pour l'ensemble de l'Union, soit 10% de la population en âge de travailler. Or, pour réaliser ses objectifs, l'Union devrait créer 17,6 millions d'emplois supplémentaires d'ici 2020.

Les députés rappellent également qu'une seule des cinq actions prioritaires recommandées au titre de l'examen annuel de la croissance aborde l'emploi et les aspects sociaux alors qu'ils figurent dans trois des cinq objectifs de la stratégie Europe 2020. C'est la raison pour laquelle ils envoient au Conseil des messages clés dans la perspective du Conseil européen de printemps. Ces messages sont appelés à être insérés dans les orientations politiques des États membres pour le semestre européen 2012 et le Président du Parlement est appelé à défendre cette position lors du Conseil européen de printemps des 1^{er} et 2 mars prochain.

Messages clés :

1) assurer la cohérence et montrer davantage d'ambition pour atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020 : les députés invitent le Conseil européen à :

- s'assurer que les orientations politiques définies chaque année au titre de l'examen annuel de la croissance soient pleinement consacrées à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 ;
- coordonner les diverses priorités de ses orientations politiques afin que l'orientation relative à l'assainissement budgétaire soit basée sur la justice sociale, et qu'elle **n'ait pas pour effet d'augmenter la pauvreté ou d'entraver la lutte contre le chômage** ;
- faire en sorte que des fonds européens soient affectés à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 ;
- s'assurer que les États membres assortissent la mise en œuvre de leurs objectifs nationaux de feuilles de route concrètes et réalistes avec des indicateurs clairs et cohérents destinés à en évaluer l'impact.

2) soutenir la création d'emplois durables par l'investissement et la réforme fiscale : en cette matière, le Conseil européen est appelé à :

- promouvoir l'investissement dans la création d'emplois durables et décents dans un large éventail de secteurs ;
- investir dans la formation des travailleurs et des chômeurs et dégager pour ce faire les marges budgétaires nécessaires ;
- stimuler, dans les États membres, la demande intérieure ;
- adopter l'orientation politique visant à **supprimer la charge fiscale que représentent les coûts non salariaux pesant sur le travail** tout en encourageant les entreprises bénéficiant de ces exemptions ou réductions à offrir des salaires permettant de vivre décemment ;
- adopter l'orientation politique visant à augmenter les recettes par une **fiscalité équitable**, progressive, redistributive et efficace et prévoir une coordination fiscale permettant de lutter contre l'évasion fiscale.

3) améliorer la qualité de l'emploi et les conditions d'un taux d'activité accru : le Conseil européen est appelé à :

- adopter une orientation sur le travail décent et sur les démarches permettant de concilier vie professionnelle, vie familiale et vie privée grâce à des structures de soins et de garde d'enfants à des prix abordables ;
- prévoir des mesures d'austérité et de réduction des formalités administratives qui ne compromettent pas la protection sociale et les normes sanitaires.

4) lutter contre le chômage des jeunes : le Conseil européen est invité à inscrire la **lutte contre le chômage des jeunes au rang des priorités**. À cet effet, les États membres sont appelés à :

- élaborer des stratégies globales à destination des jeunes chômeurs sans formation intégrant des mesures d'emploi actives et ciblées, des mesures de lutte contre l'inadéquation des compétences sur le marché du travail, la promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes ou des mécanismes assurant le passage de l'éducation à la vie active ;
- mettre en place une **"garantie pour les jeunes"** assurant à chaque jeune européen la possibilité d'obtenir un emploi, un stage d'apprentissage, une formation complémentaire ou une formule associant travail et formation après une période maximale de 4 mois de chômage.

5) lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en mettant l'accent sur les groupes dont les liens avec le marché du travail sont limités ou inexistant : le Conseil européen est également appelé à inscrire la lutte contre la pauvreté au rang de ses priorités via des mesures d'insertion sur le marché du travail et d'intégration active des groupes les plus vulnérables.

6) renforcer la légitimité démocratique, la responsabilité et la participation : les députés insistent sur la nécessité de renforcer la légitimité démocratique et de la responsabilité vis-à-vis du Parlement européen et des parlements nationaux de l'eupéanisation des politiques économiques des États membres. En effet, en l'absence de base juridique permettant de recourir à la procédure législative ordinaire dans le cadre de l'examen annuel de la

croissance, le Conseil européen se doit tout particulièrement de prendre en compte les observations du Parlement. La Commission est également appelée à convertir, en 2013, l'examen annuel de la croissance en lignes directrices annuelles pour la croissance durable, sous une forme permettant au Parlement d'y déposer des amendements.

Poursuivre et intensifier les efforts dans les domaines de l'emploi et des affaires sociales : les députés proposent une série de mesures pour renforcer les politiques de l'emploi. Ils suggèrent notamment de :

1) améliorer le taux d'emploi et la qualité de l'emploi : les députés invitent les États membres à soutenir les initiatives qui facilitent le développement des secteurs au potentiel d'emploi le plus élevé, notamment ceux qui relèvent du passage à une économie durable (emplois verts), des services sociaux et de santé (emplois blancs) et de l'économie numérique. Il convient également d'améliorer l'environnement pour les entreprises, en particulier les PME.

Les États membres sont notamment appelés à :

- renforcer la couverture et l'efficacité des services publics de placement et à élaborer des politiques volontaristes et efficaces dans le domaine de l'emploi au moyen de mesures d'activation telles que les programmes de transition de l'aide sociale au travail ;
- mettre en place les conditions nécessaires à des relations de travail plus flexibles pour les jeunes et les travailleurs âgés ;
- faire pleinement usage des fonds structurels pour améliorer l'employabilité et lutter efficacement contre le chômage structurel et de longue durée ;
- renforcer le taux d'emploi des femmes, notamment par la mise en place de structures de soins et de garde d'enfants à des prix abordables ;
- **lutter contre le phénomène des travailleurs pauvres** ;
- reconnaître la valeur ajoutée réelle que les travailleurs âgés apportent à leur entreprise et mettre en place des conditions de travail adaptées pour eux ;
- s'assurer que le personnel temporaire et les personnes travaillant à temps partiel bénéficient de l'égalité de traitement ;
- supprimer tous les obstacles juridiques et administratifs qui entravent actuellement la libre circulation des travailleurs au sein de l'Union européenne ;
- créer une **taxe européenne sur les transactions financières** afin d'accroître la création d'emplois durables ;
- intégrer la dimension de genre dans la définition des programmes nationaux de réforme.

2) investir dans l'éducation et la formation : les États membres sont invités à adapter et à accroître les investissements dans l'éducation, la formation, la promotion des compétences entrepreneuriales et l'apprentissage tout au long de la vie de chacun, via également le développement de **l'apprentissage non formel et de l'apprentissage informel**. Parmi les mesures les plus emblématiques proposées à cet égard, on compte :

- l'adaptation des systèmes d'éducation et de formation aux besoins du marché du travail en dotant les travailleurs de nouvelles compétences répondant mieux au passage à une économie intelligente, durable et inclusive ;
- la mise en place par la Commission d'un cadre de qualité pour les stages, au titre de son initiative phare "Jeunesse en mouvement" ;
- la mise en œuvre résolue de cadres nationaux de qualifications en tant qu'outils promouvant le développement de l'apprentissage tout au long de la vie ;
- la création de perspectives sérieuses pour les travailleuses dans les secteurs des nouvelles technologies.

3) lutter contre la pauvreté, promouvoir l'intégration sociale et la qualité des services publics : rappelant que selon l'Eurobaromètre de novembre 2011, 49% des citoyens européens ont indiqué que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale était la priorité politique qu'ils souhaitaient voir encouragée par le Parlement européen, les députés invitent les États membres à :

- adapter leurs systèmes de protection sociale et à en renforcer l'efficacité, notamment en ce qui concerne les régimes de retraite ;
- mettre en œuvre des **stratégies d'intégration actives** permettant d'offrir des services aux personnes à des prix abordables et de qualité ;
- **garantir un revenu minimal adéquat** ;
- proposer des approches intégrées d'accès à des emplois de qualité afin d'éviter la marginalisation des groupes vulnérables et à faible revenu ;
- faire appliquer des mesures efficaces de lutte contre les discriminations ;
- faire en sorte que toute réforme des systèmes de santé soit axée sur l'amélioration de la qualité, l'adéquation des services, leur caractère abordable et **leur accès universel** ;
- évaluer les effets des mesures d'austérité sur l'égalité entre les genres et sur l'emploi des femmes (y compris sur leurs pensions, leurs régimes de sécurité sociale et la fiscalité).

4) consentir des efforts supplémentaires pour améliorer la gouvernance, l'engagement et la légitimité démocratique : préoccupé par le fait que le rôle du Parlement européen et des parlements nationaux dans le semestre européen restait somme toute limité, les députés regrettent le manque de participation parlementaire, et donc de légitimité démocratique, des orientations politiques proposées par la Commission au titre de l'examen annuel de la croissance et adoptées par le Conseil européen. Ils invitent encore le Conseil européen à donner aux États membres les moyens d'encourager l'investissement dans la création d'emplois durables, l'éducation et la formation ainsi que la réduction de la pauvreté. Ils invitent enfin les États membres, face à la crise économique la plus grave que l'Union européenne ait connue, à **mettre en œuvre sans retard les programmes nationaux de réforme nécessaires**.

Emploi et questions sociales dans l'examen annuel de la croissance pour 2012

2011/2320(INI) - 15/02/2012 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l'emploi et les aspects sociaux dans le cadre de l'examen annuel de la croissance 2012.

Le Parlement rappelle que le chômage a considérablement augmenté depuis 2008 et que le nombre de personnes sans emploi s'élève aujourd'hui à 23 millions de personnes pour l'ensemble de l'Union, soit 10% de la population en âge de travailler. Or, pour réaliser ses objectifs, l'Union devrait créer 17,6 millions d'emplois supplémentaires d'ici 2020. La situation de l'emploi est particulièrement difficile pour les jeunes, quel que soit leur niveau d'éducation, qui se voient contraints d'accepter des contrats de travail précaires et des stages non rémunérés. Les personnes proches de l'âge de la retraite, les chômeurs de longue durée, les travailleurs de pays tiers et les travailleurs peu qualifiés font également partie des personnes les plus touchées par la crise.

Le Parlement rappelle également qu'une seule des cinq actions prioritaires recommandées au titre de l'examen annuel de la croissance aborde l'emploi et les aspects sociaux alors qu'ils figurent dans trois des cinq objectifs de la stratégie Europe 2020. C'est la raison pour laquelle il envoie au Conseil des messages clés dans la perspective du Conseil européen de printemps. Ces messages sont appelés à être insérés dans les orientations politiques des États membres pour le semestre européen 2012 et le Président du Parlement est appelé à défendre cette position lors du Conseil européen de printemps des 1^{er} et 2 mars 2012.

Messages clés :

1) assurer la cohérence et montrer davantage d'ambition pour atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020 : le Parlement invite le Conseil européen à :

- s'assurer que les orientations politiques définies chaque année au titre de l'examen annuel de la croissance soient pleinement consacrées à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 ;
- coordonner les diverses priorités de ses orientations politiques afin que l'orientation relative à l'assainissement budgétaire soit basée sur la justice sociale, et qu'elle **n'ait pas pour effet d'augmenter la pauvreté ou d'entraver la lutte contre le chômage** ;
- faire en sorte que des fonds européens soient affectés à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 ;
- s'assurer que les États membres assortissent la mise en œuvre de leurs objectifs nationaux de feuilles de route concrètes et réalistes avec des indicateurs clairs et cohérents destinés à en évaluer l'impact.

2) soutenir la création d'emplois durables par l'investissement et la réforme fiscale : en cette matière, le Conseil européen est appelé à :

- promouvoir l'investissement dans la création d'emplois durables et décents dans un large éventail de secteurs ;
- investir dans la formation des travailleurs et des chômeurs et dégager pour ce faire les marges budgétaires nécessaires ;
- adopter l'orientation politique visant à **supprimer la charge fiscale que représentent les coûts non salariaux pesant sur le travail** tout en encourageant les entreprises bénéficiant de ces exemptions ou réductions à offrir des salaires permettant de vivre décemment ;
- adopter l'orientation politique visant à augmenter les recettes par une **fiscalité équitable**, progressive, redistributive et efficace et prévoir une coordination fiscale permettant de lutter contre l'évasion fiscale afin de garantir l'équité du système et de préserver la cohésion sociale.

3) améliorer la qualité de l'emploi et les conditions d'un taux d'activité accru : le Conseil européen est appelé à :

- adopter une orientation sur le travail décent et sur les démarches permettant de concilier vie professionnelle, vie familiale et vie privée grâce à des structures de soins et de garde d'enfants à des prix abordables ;
- prévoir des mesures d'austérité et de réduction des formalités administratives qui ne compromettent pas la protection sociale et les normes sanitaires.

4) lutter contre le chômage des jeunes : le Conseil européen est invité à inscrire la **lutte contre le chômage des jeunes au rang des priorités**. À cet effet, les États membres sont appelés à :

- élaborer des stratégies globales à destination des jeunes chômeurs sans formation intégrant des mesures d'emploi actives et ciblées, des mesures de lutte contre l'inadéquation des compétences sur le marché du travail, la promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes ou des mécanismes assurant le passage de l'éducation à la vie active ;
- mettre en place une **"garantie pour les jeunes"** assurant à chaque jeune européen la possibilité d'obtenir un emploi, un stage d'apprentissage, une formation complémentaire ou une formule associant travail et formation après une période maximale de 4 mois de chômage.

5) lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en mettant l'accent sur les groupes dont les liens avec le marché du travail sont limités ou inexistant : le Conseil européen est également appelé à inscrire la lutte contre la pauvreté au rang de ses priorités via des mesures d'insertion sur le marché du travail et d'intégration active des groupes les plus vulnérables.

6) renforcer la légitimité démocratique, la responsabilité et la participation : les députés insistent sur la nécessité de renforcer la légitimité démocratique et la responsabilité vis-à-vis du Parlement européen et des parlements nationaux de l'eupéanisation des politiques économiques des États membres. En effet, en l'absence de base juridique permettant de recourir à la procédure législative ordinaire dans le cadre de l'examen annuel de la croissance, le Conseil européen se doit tout particulièrement de prendre en compte les observations du Parlement. La Commission est également appelée à convertir, en 2013, l'examen annuel de la croissance en lignes directrices annuelles pour la croissance durable, sous une forme permettant au Parlement d'y déposer des amendements.

Poursuivre et intensifier les efforts dans les domaines de l'emploi et des affaires sociales : le Parlement propose une série de mesures pour renforcer les politiques de l'emploi. Il suggère notamment de :

1) améliorer le taux d'emploi et la qualité de l'emploi : il invite les États membres à soutenir les initiatives qui facilitent le développement des secteurs au potentiel d'emploi le plus élevé, notamment ceux qui relèvent du passage à une économie durable (emplois verts), des services sociaux et de santé (emplois blancs) et de l'économie numérique. Il convient également d'améliorer l'environnement pour les entreprises, en particulier les PME.

Le Conseil européen est également appelé à redoubler d'efforts pour améliorer le marché unique afin de renforcer l'économie numérique et se concentrer sur la réglementation intelligente pour **réduire les formalités administratives inutiles**.

Les États membres sont appelés à :

- renforcer la couverture et l'efficacité des services de placement et élaborer des politiques volontaristes et efficaces dans le domaine de l'emploi au moyen de mesures d'activation telles que les programmes de transition de l'aide sociale au travail ou de systèmes d'allocations adaptés permettant de maintenir l'employabilité des personnes, les aider à retrouver un emploi et garantir des conditions de vie décentes ;
- mettre en place les conditions nécessaires à des relations de travail plus flexibles pour les jeunes et les travailleurs âgés ;
- faire pleinement usage des fonds structurels pour améliorer l'employabilité et lutter efficacement contre le chômage structurel et de longue durée ;
- renforcer le taux d'emploi des femmes, notamment par la mise en place de structures de soins et de garde d'enfants à des prix abordables ;
- **lutter contre le phénomène des travailleurs pauvres** ;
- reconnaître la valeur ajoutée réelle que les travailleurs âgés apportent à leur entreprise et mettre en place des conditions de travail adaptées pour eux ;
- s'assurer que le personnel temporaire et les personnes travaillant à temps partiel bénéficient de l'égalité de traitement ;
- supprimer tous les obstacles juridiques et administratifs qui entravent actuellement la libre circulation des travailleurs au sein de l'Union européenne ;
- créer une **taxe européenne sur les transactions financières** afin d'accroître la création d'emplois durables ;
- intégrer la dimension de genre dans la définition des programmes nationaux de réforme.

2) investir dans l'éducation et la formation : les États membres sont invités à adapter et à accroître les investissements dans l'éducation, la formation, la promotion des compétences entrepreneuriales et l'apprentissage tout au long de la vie de chacun, via également le développement de **l'apprentissage non formel et de l'apprentissage informel**. Parmi les mesures les plus emblématiques proposées à cet égard, on compte :

- l'adaptation des systèmes d'éducation et de formation aux besoins du marché du travail en dotant les travailleurs de nouvelles compétences répondant mieux au passage à une économie intelligente, durable et inclusive ;
- la mise en place par la Commission d'un cadre de qualité pour les stages, au titre de son initiative phare "Jeunesse en mouvement" ;
- la mise en œuvre résolue de cadres nationaux de qualifications en tant qu'outils promouvant le développement de l'apprentissage tout au long de la vie ;
- la création de perspectives sérieuses pour les travailleuses dans les secteurs des nouvelles technologies.

3) lutter contre la pauvreté, promouvoir l'intégration sociale et la qualité des services publics : rappelant que selon l'Eurobaromètre de novembre 2011, 49% des citoyens européens ont indiqué que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale était la priorité politique qu'il souhaiterait voir encouragée, le Parlement invite les États membres à :

- adapter leurs systèmes de protection sociale et à en renforcer l'efficacité, notamment en ce qui concerne les régimes de retraite ;
- mettre en œuvre des **stratégies d'intégration actives** permettant d'offrir des services aux personnes à des prix abordables et de qualité ;
- **garantir un revenu minimal adéquat** ;
- proposer des approches intégrées d'accès à des emplois de qualité afin d'éviter la marginalisation des groupes vulnérables et à faible revenu ;
- faire appliquer des mesures efficaces de lutte contre les discriminations ;
- faire en sorte que toute réforme des systèmes de santé soit axée sur l'amélioration de la qualité, l'adéquation des services, leur caractère abordable et **leur accès universel** ;
- évaluer les effets des mesures d'austérité sur l'égalité entre les genres et sur l'emploi des femmes (y compris sur leurs pensions, leurs régimes de sécurité sociale et la fiscalité).

4) consentir des efforts supplémentaires pour améliorer la gouvernance, l'engagement et la légitimité démocratique : préoccupé par le fait que le rôle du Parlement européen et des parlements nationaux dans le semestre européen restait somme toute limité, ce dernier regrette le manque de participation parlementaire, et donc de légitimité démocratique, des orientations politiques proposées par la Commission au titre de l'examen annuel de la croissance et adoptées par le Conseil européen. Il invite donc le Conseil européen à donner aux États membres les moyens d'encourager l'investissement dans la création d'emplois durables, l'éducation et la formation ainsi que la réduction de la pauvreté. Il invite enfin les États membres, face à la crise économique la plus grave que l'Union européenne ait connue, à **mettre en œuvre sans retard les programmes nationaux de réforme nécessaires**.